

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

RENDU ACTE

Compte-rendu de Monsieur
le Maire en application de la
délibération de pouvoirs du
12 mars 2021

Date de convocation
6 mai 2022

Date d'affichage
20 mai 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 29

Exprimés : 29

Le quatorze mai deux mil vingt deux à neuf heures
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Morgane ALVES DIAS, Jean-Marc DEBAUGE, Mathilde GAZZA, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Thierry MONTEL, Véronique CORTES ROUX-LATOIR, Céline BORDIER, Elodie VANACKERE, Florence YSARD JACOB, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Véronique LEPRUN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Fabien GARCIA, Patrick CHARLES

Procurations : Sarah COMMUNAL à Véronique LEPRUN, Lionel FUENTES à Christophe DUTHEIL, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Delphine LAINÉ à Annie GONTARD

Madame Emmanuelle ESCOFFIER ATES a été élue secrétaire de séance.

Le Maire rend compte auprès de l'assemblée des décisions qui ont été prises, depuis la dernière réunion du Conseil municipal, dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

▪ **Décisions en matière de cimetières :**

N° acte	Arrêté	Bénéficiaires	Titre de concession	Redevance (euros)
2022-09	13/04/2022	M. BRUN Daniel	Concession, 30 ans	500,00
2022-10	02/05/2022	Mme BLANC Madeleine	Demi concession 30 ans	250,00

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil Municipal n° 2021/01/04 du 12 mars 2021,

Il est rendu acte des décisions prises par Monsieur le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

